



# CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR LE RISQUE SUBMERSION MARINE



## SOYEZ VIGILANT

- ✓ Prévoyez la **mise en sécurité de vos véhicules**.
- ✓ Vérifiez la **sécurité des itinéraires** à emprunter avant de vous déplacer.
- ✓ Renseignez-vous auprès de la Mairie sur le **risque de submersion marine** (fréquence, exposition).
- ✓ Renseignez-vous sur l'**organisation municipale déployée** pour la gestion de la situation (alerte, accueil, etc.).
- ✓ Constituez votre **kit de sécurité\***.
- ✓ Suivez les informations sur l'**évolution de la situation météo attendue** dans les prochaines heures : radios (poste à piles) et autres médias.
- ✓ Préparez des **batardeaux** pour faire barrage à l'eau à l'emplacement des ouvertures (portes, fenêtres, etc.).
- ✓ Prévoyez des **parpaings** pour surélever votre mobilier.

## SOYEZ PRUDENT

- ✓ **Evitez tout déplacement** (à pied, en voiture)
- ✓ **Mettez en sécurité vos véhicules**, si ce n'est déjà fait, en évitant d'emprunter les zones submersibles.
- ✓ Si vous circulez, **ne vous engagez pas sur les voiries inondées** (routes, ponts, gués) et **respectez la signalisation en place**.
- ✓ Ne vous promenez pas sur le **littoral** ou en **zone submersible**.
- ✓ **N'allez chercher vos enfants à l'école**, ou à la crèche, que si vous y êtes invités par les chefs d'établissements ou autorités.
- ✓ Installez les **protections contre les entrées d'eau** (batardeaux ; fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc.).
- ✓ **Surélevez vos biens**, meubles, électroménager, arrimez les cuves, etc.
- ✓ Vérifiez votre **kit de sécurité\*** et rassemblez vos **papiers importants**.
- ✓ Coupez les **alimentations en électricité** et en **gaz**.
- ✓ **Mettez à l'abri les animaux** et le **matériel et objets divers** susceptibles d'être submergés ou emportés.
- ✓ Maintenez **ouvertes les issues à commande électrique** à utiliser en cas d'évacuation (portail électrique, volets roulants).
- ✓ Suivez les **consignes de sécurité** diffusées par les **autorités**.

## METTEZ-VOUS EN SECURITE

- ✓ **Evitez tout déplacement** à pied ou en voiture, ne vous promenez pas sur le **littoral ou en zone submersible**.
- ✓ Conformez-vous aux **consignes de sécurité des autorités** Mettez-vous en sécurité : rejoignez un **lieu sécurisé hors d'eau** (refuge habitation, centre d'accueil, etc.).
- ✓ **N'évacuez que sur ordre des autorités**.
- ✓ Ne traversez jamais une zone inondée, **ne descendez pas dans les sous-sols ou parking souterrain**.
- ✓ Rejoignez le lieu sécurisé **muni de votre kit de sécurité\*** et de vos **papiers importants**.
- ✓ **Evitez tout déplacement** à pied ou en voiture, ne vous promenez pas sur le **littoral ou en zone submersible**.
- ✓ **N'allez pas chercher les enfants à l'école**, ni à la crèche : ils y sont en sécurité.

## RESTEZ EN SECURITE

- ✓ **Restez confiné** dans le **lieu sécurisé** (étages, centre d'accueil, etc.).
- ✓ Informez-vous de l'**évolution de la situation** (radio de proximité).

## RETOUR A LA NORMALE

- ✓ Informez au plus tôt la mairie de votre situation et prenez connaissance des **dispositifs d'aide** mis à votre disposition.
- ✓ Ne rétablissez l'électricité que **si l'installation est sèche**.
- ✓ Faites **l'inventaire des dégâts**, photographiez les dommages. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.
- ✓ **Aérez et désinfectez** les pièces. **Chauffez** votre domicile.
- ✓ Proposez votre aide en mairie pour le **rétablissement de la situation sur la commune**.

\*Kit de sécurité = lampe torche, radio à piles, des piles de recharge, médicaments indispensables, 1- 2 couvertures, des vêtements, 1-2 bouteilles d'eau